

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

16 AVR. 2025

ID : 031-213102825-20250408-DEL22025015-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**Délibération n° 2025.04.08.015**

**Rapporteur : Michel ROUGÉ**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rendra compte des décisions suivantes :

### **Mise à disposition d'un bâtiment communal : Salle des fêtes**

Mise à la disposition de l'Inspection Académique de la salle des fêtes, du mercredi 4 juin au vendredi 6 juin 2025 de 8h00 à 18h00 pour organiser le dispositif « 1, 2, 3 chantons » autour de la pratique du chant choral dans le cadre scolaire, accueillant 300 élèves au maximum.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, et fait l'objet d'une convention annexée à la décision.

### **Mise à disposition d'un bâtiment communal : école maternelle A. Rimbaud**

Mise à disposition de l'Ecole maternelle Arthur Rimbaud, la journée de **samedi 8 février 2025 de 8h30 à 13h00** afin d'organiser une rencontre des parents d'élèves individuellement dans le cadre scolaire.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, et fait l'objet d'une convention annexée à la décision.

### **Contrat de fourniture et de maintenance d'un progiciel et d'un « portail famille » pour la gestion des services « petite enfance - enfance/jeunesse » et affaires scolaires**

Signature d'un contrat de fourniture et de maintenance d'un progiciel et d'un « portail famille » pour la gestion des services « petite enfance - enfance/jeunesse » et affaires scolaires avec l'entreprise SAS ARPEGE- sise à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44) pour un montant initial de 24 072 € dans les conditions énumérées dans l'acte d'engagement annexé à la décision.

Cet acte d'engagement prend effet à la date de signature par les deux parties.

Les sommes nécessaires au règlement sont inscrites au budget 2025.

**Membres en exercice : 29**  
Membres présents : 26  
Absents excusés Représentés : 3  
Absent : /

Date convocation : 26 mars 2025

Acte rendu exécutoire après  
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification  
16 AVR. 2025

**Étaient présents (es) :** Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.

**Étaient excusés représenté(es) :** Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à O. DESPRINCE).

**Absent : /**

**Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoeurs accessible par le lien : <http://www.telerecoeurs.fr>

**Demande de subvention pour la 8<sup>ième</sup> édition du forum intercommunal de l'emploi « ensemble pour l'Emploi » auprès de Toulouse Métropole**

Le forum de l'emploi a pour but de favoriser l'emploi, l'insertion et la reconversion professionnelle. Il est coorganisé par cinq communes de la Métropole (Aucamville, Fonbeauzard, Launaguet, L'Union et Saint-Jean) et associe les partenaires de l'emploi tels que France Travail, Mission Locale Haute-Garonne, Associations EGEE, Trajectoire vers l'emploi, Cap emploi 82-31 Nord et CBE Nord-31.

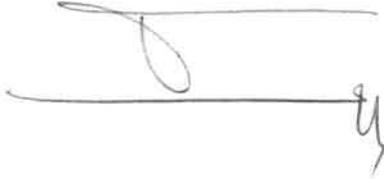
Toulouse Métropole soutient financièrement les événements emploi pour que l'ensemble des communes puisse bénéficier d'actions emploi au profit des habitants du territoire, et peut à ce titre accorder une subvention au forum intercommunal « ensemble pour l'Emploi » 2025.

Une demande de subvention de 5 000€ euros TTC pour un budget prévisionnel 2025 de 12 138,00€ euros TTC a été sollicitée auprès de Toulouse Métropole, afin d'aider au fonctionnement des actions mises en place au titre de la 8<sup>ième</sup> édition du forum intercommunal de l'emploi « ensemble pour l'Emploi » 2025.

**Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Marie-Claude FARCY**  
Secrétaire de séance,



**Michel ROUGÉ**  
Maire,



<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 26 Absents excusés Représentés : 3 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 mars 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p><b>16 AVR. 2025</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Bernard BARBASTE (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à O. DESPRINCE).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</b></p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>